

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20221010-03 Du 10 octobre 2022 SOU DES ÉCOLES PARTICIPATION FINANCIÈRE JEU EXTÉRIEUR PYRAMIDE 430
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	05.10.2022
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	05.10.2022
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : CHATAING P – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**SOU DES ÉCOLES
PARTICIPATION FINANCIÈRE JEU EXTÉRIEUR
PYRAMIDE 430**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition du Sou des écoles de cofinancement d'un jeu extérieur pour l'école.

Coût de la structure : maximum 11 748.40 € HT – 14 098.08 € TTC, hors frais de pose qui serait réalisée en régie.

Participation du Sou des écoles : 6 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** la proposition du Sou des écoles de financement conjoint d'un jeu extérieur pour l'école publique du Val Chandieu ;
- **Accepte** la participation financière du Sou des écoles à hauteur de **6 000 €**.
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 11 octobre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL
FOLLÉAT

la secrétaire de séance, Josette